

Le bulletin du réseau québécois
des OSBL d'habitation
et des fédérations membres

LE RÉSEAU

LA GOUVERNANCE DANS LES OSBL D'HABITATION





PROGRAMME – RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE POUR LES MÉNAGES À FAIBLE REVENU –
VOLET COMMUNAUTAIRE – OSBL

Quatre façons lumineuses d'économiser

Profitez de remises à l'achat et récupérez votre investissement immédiatement ou en moins d'un an!

Remplacez vos appareils d'éclairage énergivores par des produits efficaces et réduisez votre consommation d'électricité... Un geste simple à réaliser, en plus d'être avantageux pour vous et pour l'environnement.

Visitez le www.hydroquebec.com/org-osbl pour obtenir tous les détails sur les produits d'éclairage efficaces et les autres produits admissibles au programme d'Hydro-Québec.



Lampes fluocompactes torsadées

Ces lampes remplacent les lampes à incandescence.

Délai de récupération : IMMÉDIAT*



Luminaires avec lampes fluocompactes à broches

Ces appareils remplacent les luminaires à incandescence.

Délai de récupération : MOINS D'UN AN*



Luminaires avec lampe à sodium à haute pression

Idéals pour l'éclairage extérieur, ces appareils remplacent les luminaires à incandescence.

Délai de récupération : IMMÉDIAT*



Luminaires avec lampes fluorescentes T8

Ces appareils remplacent les luminaires à lampes fluorescentes T12.

Délai de récupération : MOINS D'UN AN*

* Calculs basés sur des scénarios de remplacement typiques. Certains scénarios de remplacement pourraient entraîner des délais de récupération de l'investissement autres que ceux qui sont mentionnés ici. Obtenez plus de détails au www.hydroquebec.com/org-osbl.

La gournance dans les OSBL d'habitation

Page 4 Vingt fois sur le métier	Page 15 Trois outils incontournables
Page 5 Nous, les administrateurs	Page 16 Le modèle de Châteauguay
Page 6 L'invitée du dossier	Page 17 Suggestions de lecture
Page 8 Les habitations Unies-vers-toit	Page 18 Club privilèges
Page 9 FOHM	Page 19 Forum des aînés
Page 11 Une administratrice engagée	Page 20 Mieux consommer
Page 12 Plan d'organisation administrative	Page 21 Caisse d'économie solidaire
Page 14 La gestion collective	Page 22 Assurances



est envoyé à raison de plus de 2 750 exemplaires aux administrateurs et aux directions des OSBL d'habitation du Québec

Éditeur : Réseau québécois des OSBL d'habitation au Québec

Directeur général : François Vermette

Coordination : Émilie Roy et Marie-Noëlle Ducharme

Infographie : Kim Bertrand

Révision : Josée Beaulieu

Collaborateurs :

Myrtha Laflamme	Bureau consultation jeunesse
Odile Bourdages	Johanne Dumont
Mélisa Ferreira	Martin Bécotte
Iza Godbout	Édith Castonguay
Claudine Laurin	Patrick Ducharme
Luc Blackburn	Colette Harvey
Gervais Darisse	Jean-François Raymond



est publié 4 fois par année.

Les opinions émises dans les articles n'engagent que les auteurs. Dans le présent document, le masculin est utilisé sans aucune discrimination et seulement dans le but d'alléger le texte.

Distribution: Numéro de convention
Poste-publication 41027522



Le Placement à rendement social

est une valeur sûre et garantie.

L'argent investi sert à financer
votre OSBL d'habitation.

Le choix de Laure Waridel



Desjardins

Caisse d'économie solidaire

Québec 418 647-1527

Montréal 514 598-2122

Lanaudière 450 753-7055

www.placement.coop





VINGT FOIS SUR LE MÉTIER...



Par François Vermette, directeur général
Réseau québécois des OSBL d'habitation

Nous commençons l'année avec une bonne nouvelle : le programme d'efficacité énergétique pour les OSBL d'habitation est prolongé jusqu'à la fin de 2010. Vous pouvez donc soumettre vos demandes dans l'une ou l'autre des mesures, que ce soit pour les changements de thermostats, de luminaires ou pour les rénovations.

D'autres dossiers ne donnent pas de résultats aussi positifs : le rehaussement des budgets pour les projets financés au déficit d'exploitation (PSBLP-DX) se fait toujours attendre bien qu'une demande en ce sens vient d'être déposée au Conseil du Trésor par la Société d'habitation du Québec (SHQ).

Nous attendons toujours une réforme du programme d'aide aux organismes communautaires de la SHQ (PAOC) qui soutient les activités des fédérations régionales. Cette réforme, promise pour juin 2009, doit permettre d'amener un peu d'équité dans ce programme, ce qui ne peut se traduire que par un rehaussement du financement de nos fédérations qui demeurent les plus loties de l'habitation communautaire.

« Vingt fois sur le métier remettez votre ouvrage », la petite pierre qui construit l'édifice ... et vous avez le portrait du dossier du soutien communautaire. Nous poursuivons nos démarches pour un meilleur financement et une meilleure répartition des sommes déjà prévues.

Chaque budget provincial ramène le dossier du renouvellement d'AccèsLogis. Nous n'avons toujours pas obtenu de financement du programme sur cinq ans et bien qu'on puisse espérer que le passé récent soit garant de l'avenir, rien n'est assuré. Nous vous invitons tous à interpeller vos députés sur cette question.

Notre grand évènement biennuel revient cette année. La troisième édition de « Parce que l'avenir nous habite – ensemble, multiplions nos compétences » se tiendra les 21 et 22 octobre prochains à Montréal. Vous êtes déjà invités à réserver ces dates. Les informations seront mises en ligne sur notre site web ce printemps. Ce même site web que nous allons rénover au cours des prochains mois et qui vous reviendra « revu et amélioré » en juin.

L'an dernier nous avons amorcé une tentative pour mettre sur pied une mutuelle de prévention en santé et sécurité au travail. Seulement neuf groupes ont répondu à l'appel (que nous avons lancé un peu tard il est vrai). Nous avons jugé qu'avec seulement neuf groupes participants, les risques étaient trop grands. Nous allons faire une nouvelle tentative à partir de ce printemps, probablement sur de nouvelles bases. Une histoire à suivre...





NOUS, LES ADMINISTRATEURS...



Par Myrtha Laflamme, présidente
Réseau québécois des OSBL d'habitation

Ce printemps, nous nous intéressons à nous-mêmes, administrateurs d'OSBL d'habitation. Nous nous penchons sur les dirigeants que nous sommes, sur nos défis, nos environnements changeants, nos ressources, nos orientations, nos projets, nos trucs et astuces, bref sur notre gouvernance. Dans le beau monde des OSBL d'habitation, nous, les administrateurs, sommes près de 5 000. Nous sommes hommes et femmes en proportions égales; nous provenons de tous les horizons

possibles, mais nous sommes foncièrement des gens engagés dans notre petit coin de pays et désireux d'améliorer la vie de 10, 20, 100 personnes. Plusieurs d'entre nous sommes des retraités, disposés à offrir temps et expérience. Ce numéro se veut un peu un hommage aux bénévoles que nous sommes. Il souligne nos compétences. Il s'attarde sur quelques manières de fonctionner. Il s'intéresse aussi à nos talents et aux moyens que nous pouvons nous donner, ensemble, de les accroître.

«*Ensemble, multiplions nos compétences*», c'est justement le thème de notre troisième colloque national *Parce que l'avenir nous habite* qui aura lieu les 21 et 22 octobre à Montréal. La programmation sera dévoilée d'ici la fin de l'été prochain. Plusieurs événements seront organisés en

collaboration avec les fédérations au cours des prochains mois. D'abord, deux nouvelles rencontres «*Loger à la bonne enseigne*» se tiendront : soit le 15 avril prochain pour la Mauricie, le Centre-du-Québec et l'Estrie puis en mai pour la Montérégie. Ce seront les deux dernières rencontres de cette série amorcée en 2007 qui permet de tisser des liens et, espérons-le, de faire reculer l'incompréhension entre l'habitation communautaire et le réseau de la santé.

Nous avons entrepris des Forums sur la participation des aînés dans les OSBL d'habitation avec une première rencontre à Québec l'automne dernier. Un très beau succès de participation, avec plus de 70 locataires aînés ! En tout, nous tiendrons cinq rencontres de ce genre d'ici octobre 2010.



**BOUTONS PANIQUE
SANS FIL SANS FRAIS MENSUEL**

Membre fournisseur de



**Votre sécurité c'est notre priorité,
votre survie et vos économies c'est aussi notre souci!**

**Système de composition d'urgence dont tout le monde peut
bénéficier à prix très abordable.**

Personnes âgées
Déficiences physiques
Centre de citoyens retraités
Femmes enceintes

Patients
Hôpitaux
Et bien plus !

Réagissez contre les invasions de domicile

Idéal pour AVQ-AVD

Service communautaire

Maintien à domicile

Résidence pour personnes âgées



Renseignez-vous sur les possibilités de subvention

Téléphone (514) 984-0892 | Sans frais 1-866-984-0892

ventes@bipbippanique.ca

Visitez-nous en ligne : www.bipbippanique.ca



L'INVITÉE DU DOSSIER DIFFÉRENTS DÉFIS, DIFFÉRENTES IMPLICATIONS



Par Odile Bourdages, directrice
Fédération des OBNL d'habitation
de Québec, Chaudière-Appalaches

Si, pour certains, la tâche se résume à participer régulièrement aux rencontres du conseil d'administration et à contribuer aux décisions, pour d'autres, elle s'accompagne d'une mission personnelle : « aider son monde ». Il n'est pas rare que nos administrateurs soient présents depuis la conception du projet d'habitation communautaire. L'impressionnante ancienneté de plusieurs d'entre eux en est la preuve. Simple et complexe à la fois est la tâche des administrateurs. Au fil des ans, j'ai pu observer quelques facettes de leurs contributions ainsi que les défis qui s'y rattachent.

Le défi de gestion immobilière

S'assurer que, dans l'évolution de l'habitation, les coûts des loyers demeurent raisonnables en évitant les hausses brutales. Cela implique souvent d'intenses recherches pour trouver des biens et des services de qualité aux coûts les plus bas. En même temps, s'assurer de garnir des réserves qui permettront de rencontrer les travaux d'amélioration et les réparations nécessaires au fil du temps.

Le défi du milieu de vie

En habitation communautaire, on sait que la vie collective apporte un

plus à la qualité de vie des résidents. De nombreux comités complémentaires se forment au fil des jours : comité finances, comité voyages, comité des fêtes, comité des travaux, comité des services, comité de bon voisinage... en plus des tables de concertation, des consultations, des comités de quartier, d'arrondissement et autres.

Les administrateurs bénévoles sont plus de 4 000 au Québec : locataires et citoyens engagés. Pour les administrateurs internes (locataires), le grand défi consiste peut-être à se dégager des anecdotes quotidiennes. Pas toujours évident de traiter les demandes de ses voisins. Pour l'administrateur externe, s'il n'est pas concerné dans un lien d'amitié ou de parenté avec un locataire, l'objectivité, bien que plus aisée, s'accompagne d'une sensibilité face à sa situation, qu'elle soit économique, de santé, sociale, de handicap, culturelle ou autre. Être chez-soi, avoir la conviction d'être chez-soi constitue un moteur puissant pour les individus dans leur parcours de vie. Contribuer à ce lien d'appartenance, à l'enracinement des gens dans leur milieu est une gratification importante pour les membres de conseils d'administration.

Le défi de la routine

Les premières années d'un administrateur sont colorées par l'apprentissage des multiples réglementations (Code civil, réglementations sur le logement à loyer modique, Loi des compagnies, Régie du logement, MAPAQ...) et obligations (conventions d'exploitation avec les subven-

tionnaires, ententes hypothécaires, ententes de services, taxes, contrats, gestion des ressources humaines).



Crédit photo : Mère et Monde

Une fois familiarisé avec ces éléments, il demeure qu'à chaque rencontre il y a les demandes des locataires, parfois des plaintes, le suivi budgétaire, les réparations, le suivi des contrats. Celui qui aime bouger peut alors avoir l'impression de faire du sur place. Il faut savoir canaliser son énergie et le remobiliser. Pour l'administrateur d'habitation de petite taille, l'implication dans la gestion quotidienne peut être plus importante. L'essoufflement guette s'il n'y a pas une bonne collaboration de tous les membres du conseil d'administration et de la communauté. Il importe alors que tout ne repose pas sur un ou deux membres.

L'INVITÉE DU DOSSIER DIFFÉRENTS DÉFIS, DIFFÉRENTES IMPLICATIONS (SUITE...)

Le défi de la démocratie

Les décisions prises à l'unanimité ou à la majorité requièrent la capacité de débattre sans se battre et ce, malgré la diversité des valeurs et des principes individuels et d'avoir parfois à confronter sans devoir s'affronter puisque les décisions prises engagent une solidarité dans leurs applications.

Le défi du développement

Certains administrateurs, préoccupés par les conditions de vie des locataires, ont tendance à vouloir développer des projets et des activités pour compléter l'offre de logement et doivent composer avec la recherche de financement à cet effet ou la mobilisation de partenaires externes. Cet aspect apporte à la fois de nouvelles stimulations tout en imposant de nouvelles structures de fonctionnement au sein de l'organisme.

Le défi de la relève

Vers qui se tourner pour compléter la composition d'un conseil d'administration? Selon la communauté et la dynamique interne, il peut être aisé ou non de combler des postes. Plusieurs administrateurs sont aussi impliqués dans d'autres organismes du milieu. Comment attirer de nouveaux membres, de nouvelles énergies, des jeunes? La recherche de relève peut amener un organisme à revoir son fonctionnement pour faciliter leur engagement.

Le défi du savoir

Dans un environnement social, légal et règlementaire sans cesse en mouvement, les administrateurs doivent

constamment se mettre à jour sur les éléments qui les concernent : la certification des résidences pour aînés et les autres types de certificats de conformité, le Cadre de référence sur le soutien communautaire en logement social, les normes du travail, les statuts de municipalité, l'économie sociale, le vieillissement de la population, la relève, les programmes gouvernementaux, le développement des projets d'habitation et bien d'autres.

Le défi du partenariat

À l'heure de la concertation et du partenariat, au Québec, les habitations communautaires sont interpellées par différents « partenaires » à accroître leurs activités et leurs services ou à ouvrir leurs portes à des intervenants extérieurs. Des expérimentations et des ententes s'ajoutent à la tâche et sollicitent un nouveau type d'implication pour les administrateurs. Celui-ci exige du temps dans les heures actives et des déplacements, la participation à des rencontres « multisectorielles » et l'apprentissage de nouvelles structures et de nouveaux programmes.

Le défi personnel

Il faut, avant tout, trouver de la satisfaction dans son implication. Nombreux restent engagés et fidèles au rendez-vous par le sentiment d'être utiles. D'autres cherchent à faire grandir cette formule d'habitation qui a fait ses preuves. D'autres aiment s'investir dans des projets d'expansion ou d'agrandissement. D'autres encore désirent développer, au sein des habitations, de nouvelles dynamiques impliquant les locataires. Certains

veulent donner, d'autres expérimenter, et d'autres encore prendre soin et répondre à des besoins.

Le défi collectif

Prenant conscience que d'autres habitations communautaires du territoire répondent à des missions similaires, on voit émerger de nouvelles collaborations visant à répondre à des besoins particuliers des locataires ou à regrouper leurs ressources, tant pour les services que pour les activités et le personnel. On assiste actuellement à l'émergence d'ententes et de collaborations entre les corporations concernant entre autres : l'entretien, le soutien communautaire, la sécurité et la cuisine.

Conclusion

...Et tout cela, bénévolement, fidèlement et avec conviction. Sans idée de profit financier. Ici, le profit est collectif, social et humain. Notre grand défi commun est de continuer à faire évoluer, par des petits et grands gestes, cette formule d'habitation qui n'a pas fini de nous apprendre et de nous surprendre. Si la gestion courante est un défi quotidien, la créativité et l'innovation sont plus que jamais requises pour assurer la mission de nos organismes. Une mission qui dépasse de beaucoup l'offre de logements. C'est pourquoi nos fédérations existent; pour soutenir chaque jour ces millions de petits gestes, pour accompagner les administrateurs dans la rencontre de leurs défis et mettre en valeur leur inestimable apport.



UNE RÉALISATION EXCEPTIONNELLE D'UN PROJET D'HABITATION PAR ET POUR LA COMMUNAUTÉ!



Par Méliça Ferreira,
agente de liaison et de communications
Et par Iza Godbout,
agente de développement

Regroupement des OSBL
d'habitation et d'hébergement avec
support communautaire de l'Outaouais

Les conseils d'administration des OBNL-H en Outaouais sont principalement constitués d'employés d'organismes œuvrant auprès des populations fragilisées ainsi que de locataires des OBNL, mais aussi de gens d'affaires ou encore de gens de la communauté. Par contre, un organisme se démarque du lot : *les Habitations Unies-Vers-Toît*, organisme géré par un conseil d'administration qui œuvre depuis 13 ans à la réalisation du plus gros projet de logements sociaux et communautaires à Gatineau!

Les Habitations Unies-Vers-Toît est un OBNL d'habitation destiné aux familles et ouvrira en juin 2010, mais déjà quelques familles y sont installées.

L'historique de la corporation remonte à 1997, alors que des jeunes femmes monoparentales se font proposer de rencontrer Logemen'Occupe, un organisme de défense des droits des locataires, afin d'en apprendre davantage sur le droit au logement. Onze femmes se réunissent alors environ une fois par mois pour discuter de

leur situation en tant que locataires, de leurs besoins en matière de logement et pour découvrir différentes pistes de solution pour améliorer leurs conditions de vie. Lorsqu'on les informe qu'elles-mêmes peuvent développer collectivement leur propre projet d'habitation communautaire, elles sont fort emballées de pouvoir participer à créer des logements répondant à leurs besoins ainsi qu'à leur budget. C'est en 1999 que les lettres patentes de l'organisme sont officiellement créées et que le groupe devient une corporation...

Plusieurs éléments font en sorte que ce projet est un exemple à suivre. D'abord la détermination et l'implication des membres du conseil d'administration. Pendant 13 ans, elles ont persévéré, malgré des hauts, des bas, des luttes et des embûches, mais elles ont su militer, dénoncer et surtout continuer... Toute la richesse de ce conseil d'administration vient du fait qu'il provient du milieu, de la communauté. Ce sont des locataires qui, réunies et déployant un acharnement et une volonté fervente, ont décidé d'offrir des logements sociaux à des familles à revenu modeste. Elles ont réussi, après 13 ans de travail, à réaliser leurs objectifs. Comme le mentionne madame Normand, présidente du conseil d'administration de *Les Habitations Unies-Vers-Toît* : « Il nous semblait important d'être des actrices immédiates de changement en participant activement à ce mouvement qui redonne une dignité à des familles mal logées de Gatineau » .

Ce sont des citoyennes et des citoyens qui, avec l'appui de groupes membres, ont porté le dossier et qui permettront à 65 familles en Outaouais l'accès à un logement neuf, sécuritaire et surtout abordable.

Au-delà du projet...

Au-delà du développement de 65 unités, les membres du conseil d'administration ont développé plus encore : elles se sont conscientisées sur plusieurs plans, elles se sont politisées, elles se sont appropriées leur projet d'habitation et elles ont développé des liens... « *En participant à un projet comme celui-là, on s'ouvre au monde et ça nous amène ailleurs. Beaucoup ont trouvé un emploi* » mentionne madame Normand. Les intervenantes du ROHSCO et l'agente de développement qui travaillent activement avec le conseil d'administration rapportent que « *c'est le plus beau projet d'empowerment qu'elles ont vu à ce jour, un groupe génial et impliqué dans l'ensemble des étapes du projet!* »



Nancy Lefebvre, Mohamed Ebdelli, Nathalie Normand,
Chantal Legault, Andrée Dampousse,
Aline Ouellet et Isabelle Jodouin



LA GOUVERNANCE, CE MOT A-T-IL UNE RÉSONANCE DANS NOS ORGANISATIONS?...



Par Claudine Laurin, directrice générale
Fédération des OSBL
d'habitation de Montréal

Pour parler de gouvernance en OSBL d'habitation, il nous faut d'abord nous mettre d'accord sur le sens de ce concept. L'appellation « gouvernance » ne signifie pas gouverner ou diriger. Ce concept a été réhabilité par le secteur privé pour désigner un mode de gestion qui s'articulait entre le pouvoir des actionnaires et de la direction. On pourrait dire en quelque sorte qu'il s'agit de définir comment et avec quels types d'acteurs la prise de décision se définit dans les organisations.

Pierre Calame, directeur général de la Fondation Charles Léopold Mayer pour l'avancement de l'Homme, dit en parlant de la gouvernance et je cite :

« *Le premier objectif de la gouvernance est d'apprendre à vivre ensemble et à gérer pacifiquement la maison commune; d'y assurer les conditions de la survie, de la paix, de l'épanouissement et de l'équilibre entre l'humanité et la biosphère.* »

Une telle définition de la gouvernance se transpose aisément et répond très bien aux objectifs poursuivis par les OSBL d'habitation.

En effet, les OSBL d'habitation se veulent des organisations où les membres locataires et membres

du milieu se partagent le pouvoir via plusieurs instances. L'assemblée générale est un premier palier où se discutent et où se négocient les grandes orientations de l'organisation.

Nous retrouvons également une très grande majorité d'OSBL d'habitation qui ont des sièges désignés pour les locataires à leurs conseils d'administration. Cet élément illustre très bien le premier sens du mot gouvernance soit le type et la façon dont le pouvoir est partagé et négocié entre la direction, les membres de la communauté et les locataires.

Le soutien communautaire en OSBL d'habitation vise deux grands objectifs soit :

1. L'appropriation par le locataire de son habitat et de son habiter ;
2. L'appropriation par les locataires des espaces et enjeux démocratiques dans l'exercice de la citoyenneté.

Ces objectifs en appellent de la notion de démocratie et d'un processus d'*empowerment* des personnes. L'appropriation de leur milieu passe par l'autodéfinition des besoins par les personnes elles-mêmes, d'une approche de conscientisation ou structurelle dont l'objectif ultime n'est pas uniquement le changement social, mais la modification des rôles sociaux. La modification des rôles sociaux signifie que les locataires ont leur mot à dire dans la gouvernance de leur organisation et dans la prise de position politique de cette dernière. L'approche de conscientisation (ou structurelle), vise à sortir de

l'exploitation et à tendre vers un changement social permettant l'appropriation des espaces et enjeux démocratiques dans l'exercice de la citoyenneté. Cela signifie que nous ne laissons pas les gens expérimentés monopoliser le débat. L'éducation populaire nous permet, par une pédagogie qui reconnaît à chacun la volonté et la capacité de progresser, de se développer à tous les âges de la vie et d'arriver à un véritable partage du pouvoir entre les membres de la communauté, la direction et les locataires. Il s'agit de partir d'apprentissages comme occasions de développer ses capacités à vivre en société : confronter ses idées, partager une vie de groupe, s'exprimer en public ou écouter et ainsi prendre sa place au sein d'un conseil d'administration, d'une assemblée générale, d'un comité de locataires ou de toutes autres structures participatives au sein de l'organisme.

La gouvernance d'un OSBL fait donc appel à un pouvoir partagé et négocié entre trois parties soit : la communauté, la direction et les locataires. Pour y arriver nous devons donc faire des efforts de vulgarisation, de formation et de diffusion de l'information autant sur les orientations que sur les enjeux et ne pas faire l'économie de la consultation des locataires avant de prendre des décisions qui les concernent. Cela demande que nous modifions notre regard et notre façon de faire en priorisant le préjugé favorable aux personnes plutôt que le meilleur intérêt déterminé par les programmes ou encore les politiques dont, bien souvent, elles ont été exclues dès leur élaboration.



SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

CENTRE DU LOGEMENT ABORDABLE



Vous envisagez de réaliser un ensemble de logements abordables dans votre collectivité, mais ne savez pas à qui vous adresser ni par où commencer?

Laissez la **Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL)** vous guider. Son Centre du logement abordable offre un éventail de renseignements, d'outils et de ressources sur le logement abordable pouvant vous aider à concrétiser votre projet.

Vous bénéficierez aussi des avantages suivants :

- Des consultations qui vous guideront vers les ressources et les conseils dont vous aurez besoin pour que votre ensemble de logements abordables se réalise;
- Des occasions de réseautage avec d'autres professionnels et experts du secteur de l'habitation lors de séminaires et d'ateliers sur le logement;
- Des analyses de marché détaillées afin de confirmer le besoin et la demande relativement à votre projet;
- Des conseils financiers propres à votre projet;
- De l'aide financière pour couvrir les coûts d'élaboration initiaux.



Pour savoir comment les programmes et services de la SCHL peuvent vous aider à réaliser des logements abordables au sein de votre collectivité, communiquez avec Albano Gidaro (514-283-3287) ou Marie Murphy (514-283-2203), ou visitez-nous à l'adresse www.schl.ca/cla.



UNE ADMINISTRATRICE ENGAGÉE



Par Luc Blackburn, coordonnateur

Fédération régionale des OSBL d'habitation
Saguenay-Lac-St-Jean, Chibougamau-Chapais, Côte-Nord

C'est pour moi un privilège de vous présenter une personne au cœur grand comme le monde, madame Nancy Brisson, directrice générale de *L'Auberge du bon temps*, avec qui j'ai la chance de travailler depuis mes débuts à titre de coordonnateur de la Fédération régionale des OSBL d'habitation Saguenay-Lac-St-Jean, Chibougamau-Chapais, Côte-Nord.

Le conseil d'administration de la Fédération désire vous faire connaître Nancy, qui est une personne très engagée dans sa communauté : «*Nancy est une personne très spéciale qui n'hésite pas à s'impliquer dans les causes qui lui tiennent à cœur. Elle est aussi très dévouée, généreuse et impliquée dans son milieu auprès d'organismes aidant au mieux-être des personnes âgées mais aussi auprès des personnes défavorisées*».



Nancy Brisson, directrice générale, Auberge du bon temps

Voici une liste d'organismes où elle s'est investie :

- Table de prévention et protection du Lac-St-Jean Est (P.A.L.)
- Table intersectorielle en développement des communautés Lac-St-Jean Est
- Comité des organismes en maintien à domicile Lac-St-Jean Est (C.O.M.A.D.)
- Comité régional de l'action bénévole (C.R.A.B.)
- Office municipal d'habitation de Sainte-Monique (présidente)
- Corporation de développement de Sainte-Monique (C.O.D.E. – S.M.) (présidente)
- Fédération régionale des OSBL d'habitation Saguenay-Lac-St-Jean, Chibougamau-Chapais, Côte-Nord (FROH) (Vice-présidente)
- Table de soutien des communautés régionales
- Table de concertation régionale des aînés du Saguenay-Lac-St-Jean
- Corporation municipale de Sainte-Monique de Honfleur (maire suppléant)
- Auberge du bon temps (directrice générale)
- Groupe d'action bénévole Ensemble de Sainte-Monique et de Saint-Henri (coordonnatrice)

Elle a aussi participé activement à la création de l'ANOHPA qui est un organisme né du désir de représenter adéquatement les intérêts des OSBL d'habitation pour personnes âgées. L'ANOHPA est aujourd'hui le Réseau québécois des OSBL d'habitation regroupant huit fédérations au Québec. Nancy est toujours membre du conseil d'administration de la Fédération régionale des OSBL d'habitation (FROH).

En terminant Nancy, continue de travailler sur cette belle lancée, nous avons besoin de personnes comme toi, qui s'impliquent bénévolement et généreusement afin de construire une société qui s'occupe des personnes dans le besoin.



Par Gervais Darisse, président
Fédération des OSBL d'habitation
du Bas-St-Laurent, de la Gaspésie et des Îles



VOUS N'AVEZ PAS DE PLAN D'ORGANISATION ADMINISTRATIVE? C'EST PAR LÀ QU'IL FAUT DÉBUTER!

Un OSBL n'est pas différent des autres structures. Il doit gérer des masses de papiers et d'informations. Comment être efficace si l'organisme ne s'est pas doté d'un bon plan d'organisation? Toute l'efficacité d'un organisme débute dans le bureau. Si la direction de l'OSBL est bien structurée, bien organisée, tout baignera dans l'huile.

On en convient, il y a des informations importantes, d'autres moins et finalement, des informations qui nous parviennent et qui ne valent pas la peine d'être conservées. Le plan d'organisation administrative varie selon la taille de l'organisme et son secteur d'activité. Il permet le rangement des informations une seule fois. Celles-ci restent accessibles sans trop d'efforts et peuvent être entrées une seule fois.

Organisation administrative :

Le traitement de l'information doit être structuré de manière pratique et efficace pour faciliter le repérage de celle-ci et éviter sa perte ou sa destruction accidentelle. Également, puisque la Société d'habitation du Québec (SHQ) propose des dimensions très réduites pour les bureaux (environ 10 m²), il faut limiter la conservation inutile du papier.

Dans ce contexte, quelques règles d'organisation s'imposent comme la séparation de l'information entre cinq et dix secteurs. Que ce soit une petite ou une plus grande structure, l'organisation répond aux mêmes impératifs. Voici quelques exemples de secteurs :

Administration : tous les documents concernant l'administration courante, incluant la comptabilité et toutes les pièces justificatives. Il est souhaitable de numériser les factures d'importance, les contrats et les autres documents qu'on doit consulter fréquemment.

Corporation : l'OSBL est le propriétaire de l'organisation. On peut y classer tout ce qui concerne l'organisme, les procès-verbaux du conseil d'administration, des comités, les politiques, les règlements, etc.

Communications : dans un milieu, nul n'agit seul. On gère en collaboration avec d'autres structures. C'est un endroit pour classer la revue *Le Réseau* et les autres journaux émanant de la fédération, de la ville, etc.

Employés : on y range tous les dossiers d'employés, le registre de paie, les politiques de gestion du personnel, etc.

Meubles et immeubles : bel endroit pour classer tous les achats de mobilier, les contrats d'entretien, les contrats d'achat de terrain, les plans d'arpentage et tout ce qui concerne la gestion de l'ensemble.



Locataires : un dossier pour chacun, un registre de location, un historique d'occupation des unités.

Partenaires : les documents qui proviennent de la SHQ, de la municipalité, du prêteur et enfin, de tous les partenaires du milieu.

Des couleurs différentes :

Notre culture européenne nous invite à utiliser les couleurs pour faciliter le repérage. Il est souhaitable d'utiliser des couleurs différentes pour chaque secteur. Ainsi, lorsqu'on cherche un dossier, la couleur sera un atout précieux.

Politique d'archives :

Les politiques de l'organisation devraient prévoir la durée de conservation des documents papiers. Il y en a qu'on conservera toujours, d'autres qui auront une durée limitée et d'autres encore qui devront être détruits sans délais.

L'efficacité administrative est possible, n'hésitez pas à contacter votre fédération régionale pour des conseils.

RONA

Pour bien faire

Le réseau de spécialiste pour les produits de quincaillerie, rénovation et matériaux de construction

RONA est fière de compter le RQOH parmi ses partenaires d'affaires et d'offrir des rabais avantageux à tous les membres du regroupement. Profitez de ces rabais dans l'un des 70 marchands participants.

POLITIQUE D'ESCOMPTE **RONA****

5 à 10% SUR LA PLUPART
DES PRODUITS*

POLITIQUE D'ESCOMPTE **RÉNO-DÉPÔT****

5% SUR TOUS LES PRODUITS EN
MAGASIN SANS EXCEPTION
AVANT TAXES

**POUR TOUTES INFORMATIONS
SUPPLÉMENTAIRES, CONTACTEZ
VOTRE REPRÉSENTANTE RONA :**

Danielle Paquin

Téléphone : 514-209-4787

Courriel : danielle.paquin@rona.ca

Pour consulter la liste des marchands participants, visitez le site internet du RQOH sur la page Services/Cartes Privilèges.



LA GESTION COLLECTIVE AU BUREAU DE CONSULTATION JEUNESSE

Par Le Bureau de Consultation Jeunesse collectif

Fédération de Laval, Laurentides
et Lanaudière des OSBL d'habitation

Le Bureau de Consultation Jeunesse (BCJ) est un organisme communautaire qui fut créé en novembre 1969 (et incorporé en 1970) suite à la fusion de deux organismes : *L'Accueil des jeunes*, qui se présentait comme un service d'hébergement avec suivi clinique pour les garçons ayant des comportements dits délinquants, et le *Carrefour des jeunes femmes*, caractérisé par un service d'adoption et de placement en famille d'accueil comportant un volet de consultation clinique. C'est en 1983 que l'organisme devient un collectif de travail et de ce fait, chaque travailleur participe à un mode de gestion collective.

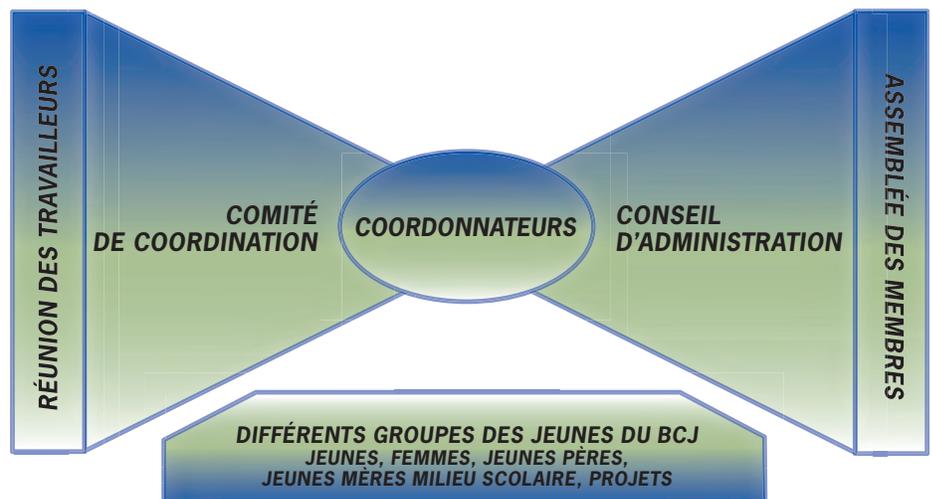
La gestion collective implique donc une attitude différente face au travail par rapport à un mode de gestion plus traditionnel. Il nous faut toujours tenir compte qu'en plus d'être des salariés de l'organisme, nous en sommes les gestionnaires. Nous ne devons jamais nous soustraire à nos différents devoirs et responsabilités de gestionnaires et toutes nos décisions doivent comporter le double intérêt de l'intervention et de la gestion de l'organisme.

Il existe plusieurs instances décisionnelles et non décisionnelles dans notre collectif, en voici un bref survol. Comme dans tout organisme communautaire, nous retrouvons une assemblée générale souveraine. La particularité au BCJ réside principalement dans la division en deux parties de l'assemblée générale. En effet, il était très difficile dans un court laps de temps, généralement une soirée, de permettre aux jeunes de réellement prendre leur place dans les décisions de l'organisme. Aussi, avons-nous décidé, avec l'opinion des jeunes, de multiplier les lieux de concertation où, tout au long de l'année, ils peuvent suivre et s'exprimer sur l'évolution des différents projets. Ainsi, lors de l'assemblée générale annuelle, nos membres sont plus au fait de l'ensemble des dossiers réalisés par et pour les jeunes sur les différents territoires. C'est lors de l'assemblée générale annuelle que sont élus, par les jeunes, les trois représentants des jeunes au conseil d'administration.

Ensuite, nous avons le conseil d'administration qui délègue son pouvoir pour le suivi quotidien des dossiers à une personne qui va assurer la coordination de concert avec un comité de coordination. Cette personne constitue le lien entre le conseil d'administration et le collectif. Elle assure aussi un support individuel au travailleur. Sa principale tâche réside dans la cohésion entre les différents lieux de travail et de prise de décisions. Le coordonnateur n'a donc pas de pouvoir décisionnel formel. Il est le liant et doit assumer un certain leadership dans son accompagnement du collectif et non par la prise de décision.

Il existe donc un comité de coordination, formé de trois travailleurs élus par l'ensemble des travailleurs salariés. Ce comité assure, avec le coordonnateur, un suivi quotidien de la gestion, du respect des orientations annuelles et des prises de positions politiques, de la gestion

SUITE À LA PAGE 15





TROIS OUTILS INCONTOURNABLES POUR GÉRER EFFICACEMENT



Par Johanne Dumont, coordonnatrice
Fédération des OSBL d'habitation
du Bas-St-Laurent, de la Gaspésie et des Îles

À l'occasion des visites effectuées dans les OSBL, il m'arrive de noter des pratiques heureuses initiées par les membres. Trois d'entre elles concernent l'informatisation, la paie et le loyer.

Registre de paie :

Couplé à l'horaire et monté sur un logiciel Excel, l'outil permet de saisir rapidement les heures travaillées par secteur et de les transférer dans le

logiciel de comptabilité. Évidemment, si le logiciel permet les transactions récurrentes, c'est fou le temps qu'on peut sauver! Finalement, aux deux semaines, nous n'avons qu'à saisir les changements à l'horaire. Belle façon de ne pas se tromper et de ne pas perdre son temps à chercher l'erreur.

Registre de loyer :

Quand on utilise les transactions récurrentes dans le système comptable, il n'est pas nécessaire d'entrer mensuellement chaque loyer. On ne gère que les changements lors de l'ajustement des tarifs ou lors du départ ou de l'arrivée d'un locataire. Le registre de loyer ventile le loyer de base et les services. Pour la gestion du Crédit d'impôt pour le maintien à domicile ou du Programme de sup-

plément au loyer, quelle économie de temps! Certains se servent du registre de loyer pour produire, en fusion, des lettres personnalisées qui s'adressent à un grand nombre.

Modèle de lettres :

Plusieurs OSBL ont tout un registre de lettres types à utiliser. Que ce soit pour la gestion du personnel, pour autoriser des dérogations aux règlements, pour l'admission, les ajustements au loyer, au PSL, ils ont des modèles adaptables rapidement. Voilà comment on peut être efficace. Évidemment, ces gestionnaires valorisent l'informatisation de leur établissement.

LA GESTION COLLECTIVE

SUITE DE LA PAGE 14

des ressources humaines et voit à l'organisation des réunions des travailleurs. Toutefois, ce comité n'est pas décisionnel, il relève de la réunion des travailleurs.

La réunion des travailleurs est une instance décisionnelle qui est amenée à prendre des décisions sur les priorités, sur les demandes de subventions, sur le budget, sur les nouveaux programmes ainsi que sur les dossiers à implications collectives. Au cours de ces réunions, les travailleurs voient à l'application des orientations et des décisions prises, assurent un suivi de la planification budgétaire, élaborent de nouveaux projets (en lien avec les

jeunes rencontrés sur le terrain) et évaluent l'ensemble des activités de l'organisme. Il est certain que ce mode de fonctionnement n'est pas l'idéal pour tout le monde. Il nous arrive souvent de nous remettre en question face aux choix que nous avons faits et ces remises en question peuvent autant provenir des travailleurs que des jeunes. Bien évidemment, ce processus démocratique prend à l'occasion beaucoup de notre temps. Toutefois, ce dernier nous donne l'occasion de savoir précisément dans quoi nous nous embarquons et d'être cohérents avec nos décisions, nos manières de faire ainsi que les valeurs et principes que nous prônons.

En tant qu'organisme communautaire, la participation des membres jeunes aux processus décisionnels a toujours été une préoccupation centrale du Bureau de Consultation Jeunesse. L'éducation populaire et le féminisme sont les orientations fondamentales de l'intervention, ce qui implique une vision claire des rapports de pouvoir et une volonté de susciter et d'encourager la participation des jeunes à la vie de l'organisme et dans la société. En ce sens nous retrouvons donc, au sein du conseil d'administration de l'organisme, l'application même de ce projet collectif par la présence d'un conseil paritaire soit 3 jeunes, 3 membres de la communauté et 3 travailleurs.



LE MODÈLE DE CHÂTEAUGUAY



Par Martin Bécotte, coordonnateur
Fédération des OSBL d'habitation
Roussillon, Jardins du Québec, Suroît

En 1990, après douze ans de militantisme, les membres du Comité logement social de Châteauguay (qui prendra le nom de Roussillon en 2007) voyaient leurs efforts récompensés avec la mise en chantier, à Châteauguay, des *Habitations Aux Baux Soleils*, l'un des premiers OSBL développés à l'aide du programme sans but lucratif privé au Québec. Le combat des membres du Comité avait déjà permis de sensibiliser les élus, les leaders et les citoyens de la région à l'importance du logement social, les menant à la construction de près de 250 unités de HLM à Châteauguay.

Plus de place aux locataires

L'établissement d'un premier OSBL d'habitation dans la région a donné lieu à un mode de gestion où les locataires occupent plus de place. C'est en se basant sur le principe d'éducation populaire que les artisans et les membres fondateurs des *Habitations Aux Baux Soleils* décident de faire une large place aux locataires au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration. À *Baux Soleils*, communément appelé par ses membres, chaque locataire est membre en règle de l'organisme et cinq postes sur sept du conseil d'administration sont réservés aux locataires. Même si, depuis 20 ans, il

ya eu des hauts et des bas, Christiane Dubuc, membre fondatrice, résidente depuis 20 ans et membre du conseil d'administration durant quelques mandats, ne pourrait imaginer la gestion de *Aux Baux Soleils* autrement. Selon elle, même si ce mode de gestion a ses désavantages, les avantages les supplantent largement.

Un modèle avec du pour et du contre

Mme Dubuc dit ressentir une grande fierté et avoir un grand sentiment d'appartenance envers l'OSBL. Son implication et celle de son mari les ont amenés à participer au comité de chantier des deux phases et à développer des expériences de gestion financière, immobilière et administrative. Ces expériences n'auraient pu être vécues dans le marché privé, dans un HLM ou dans un OSBL où les locataires, au sein du conseil d'administration, sont cantonnés au rôle de représentants des locataires. Selon Mme Dubuc, cette façon de faire a pour effet de placer les locataires dans une position de défense des intérêts des résidents de l'OSBL plutôt que dans celui de membre à part entière du conseil se dévouant pour les intérêts de la corporation et de ses membres d'égal à égal avec les administrateurs issus de la communauté.

En contrepartie, le modèle de gestion choisi par *Habitations Aux Baux Soleils* amène des assemblées générales « sportives » qui demandent au président ou à la présidente d'assemblée d'avoir des réflexes bien aiguisés. De plus, étant donné la proximité entre les membres du conseil et les locataires, la gestion des conflits est plus difficile et les

critiques des membres envers le conseil d'administration sont parfois virulentes et personnelles. Finalement, la présence de plusieurs locataires au sein du conseil, qui développent leurs habiletés de gestionnaire en cours de mandat, amène une plus grande dépendance de l'OSBL envers la fédération, les organisateurs communautaires du CLSC et les ressources du milieu. Pour Mme Dubuc, cela n'est pas un problème, car même si le conseil d'administration a besoin de soutien pour conseiller les administrateurs, ce sont les membres du conseil d'administration qui prennent les décisions et qui sont responsables de l'organisme et, selon Mme Dubuc, c'est très bien comme ça.

Des héritiers :

Quatre des six OSBL membres fondateurs de la FOHRJS (Fédération des OSBL d'habitation Roussillon, Jardins du Québec, Suroît) ont été développés dans les années quatre-vingt-dix sur le modèle de gestion des *Habitations Aux Baux Soleils*. Aujourd'hui, une dizaine d'OSBL développés par les membres du Comité logement social de Roussillon offrent des logements communautaires gérés presque uniquement par des membres locataires.



CONNAISSEZ-VOUS VOS CLASSIQUES?

Par Marie-Noëlle Ducharme,
responsable de la recherche
Réseau québécois des OSBL d'habitation

Les dix commandements des administrateurs

par Luc Lalonde

Pour ceux d'entre vous qui n'avez pas lu *L'éthique et les administrateurs*, publié dans notre série Les meilleures pratiques (Éditions du RQOH), voici quelques extraits portant sur les devoirs généraux des administrateurs. Ces devoirs et obligations émanent du Code civil du Québec. D'abord, les administrateurs doivent agir dans le meilleur intérêt de la corporation. Ils doivent respecter les statuts et règlements ainsi que l'ensemble des politiques et procédures en vigueur.

Prudence, diligence et probité

Ils doivent mettre à profit leurs connaissances, aptitudes et expériences de manière à remplir adéquatement leurs fonctions. Ils doivent agir avec prudence, diligence et probité. Ils font preuve de loyauté et de compétences, comme le ferait en pareilles circonstances une personne raisonnable.

Impartialité et équité

Les décisions rendues par les administrateurs doivent être impartiales et équitables. Ceux-ci ne doivent prendre aucune décision en faveur d'eux-mêmes ou de leurs proches et doivent, en tout, s'assurer d'être équitables.

Participation et assiduité

Les administrateurs doivent participer de façon active et assidue aux délibérations du conseil.

Loyauté

Les membres ne peuvent en aucun cas se désolidariser d'une décision du conseil, même après leur mandat; ils doivent démontrer du respect envers les décisions qui ont été prises sous leur gouverne.

Respect, égards et courtoisie

Les membres doivent faire usage de considération dans leurs échanges et dans toutes leurs communications. Ils évitent toutes formes de discrimination ou de harcèlement. Ils doivent se comporter avec égards, tant dans leurs paroles que dans leurs attitudes.

Réserve et discrétion

Ils adoptent une attitude de réserve et de retenue dans la manifestation publique de leurs opinions. Ils ne peuvent utiliser à leur profit ou au profit de tiers l'information obtenue dans l'exercice de leurs fonctions. Ils sont tenus de respecter les normes de confidentialité usuellement reconnues.

Conflits d'intérêts

Les membres luttent contre toute forme d'abus de pouvoir. Ils évitent toute forme de conflits d'intérêts. Ils s'abstiennent de siéger lorsqu'une décision porte sur des intérêts qui sont les leurs. Tout administrateur doit dénoncer les situations de conflit d'intérêts. Les membres ne peuvent solliciter ni accepter aucun avantage ou bénéfice directement ou indirectement d'une personne ou d'une entreprise faisant affaire avec la corporation.

Boîte à outil sur la gouvernance démocratique. Un incontournable!

En matière de gouvernance des OSBL, la boîte à outils sur la gouvernance démocratique, produite par le Comité sectoriel de main-d'œuvre en économie sociale et action communautaire, est un incontournable. La Boîte à outils sur la gouvernance démocratique des OSBL comprend quatre fiches dont le contenu, diversifié et convivial, vous permet de relever les défis de la gouvernance démocratique. Disponible en version papier ou en ligne, la Boîte comprend quatre dossiers principaux :

1. Gérer nos organisations aujourd'hui : l'approche de la gouvernance démocratique
2. La structure juridique des OSBL et la gouvernance démocratique
3. La gouvernance démocratique en action
4. Les incontournables pour renforcer votre gouvernance démocratique

Les fiches 1, 2 et 4 présentent un contenu riche et diversifié: des auto-diagnostics, des jeux questionnaires, des exercices, des exemples de modèles, des références, etc. La fiche 3 contient des cas types de gouvernance démocratique tirés d'expériences terrain, le tout accompagné d'analyses et de pistes d'action.

Procurez-vous le CD-ROM pour seulement 25\$ ou consultez la Boîte à outils gratuitement :

www.csmoesac.qc.ca



UN NOUVEAU SERVICE POUR LE CLUB PRIVILÈGE WWW.PAREELECTRIQUE.COM

En collaboration avec les fédérations régionales, le Réseau québécois des OSBL d'habitation (RQOH) est heureux de compter J.D. Paré Électrique Inc. comme partenaire officiel offrant maintenant un regroupement d'achats. Grâce au programme d'efficacité énergétique qui nous a conduit partout au Québec, le RQOH a pu constater que plusieurs gestionnaires d'OSBL d'habitation déboursaient de trois à quatre fois le prix du marché sur leurs produits électriques ou d'éclairage. Nous avons donc décidé d'agir dans l'intérêt de nos membres et de les aider à économiser sur l'achat de ces fournitures.

C'est ainsi qu'une entente privilège de partenariat a été conclue : J.D. Paré Électrique Inc. devient officiellement le partenaire et fournisseur de produits électriques pour les OSBL d'habitation membres de notre regroupement. Profitez maintenant d'un tarif préférentiel lors de vos prochains achats, que ce soit pour des ampoules électriques, des tubes fluorescents, des panneaux de sortie d'urgence, des hottes, des thermostats électroniques, des ballasts et autres produits de chauffage et de ventilation.

En plus d'un service de qualité combiné à un système de livraison rapide à travers la province, J.D. Paré Électrique Inc., c'est aussi Lorne Paré, le représentant sur la route connu et apprécié de tous grâce au programme d'efficacité énergétique, qui s'engage à aller rencontrer les gestionnaires d'OSBL d'habitation. Ces visites serviront à vous conseiller pour vos commandes, pour identifier des produits ou vérifier l'inventaire pour des achats subséquents afin que vous puissiez faire les choix les plus judicieux. J.D. Paré Électrique Inc. s'engage également à défrayer le coût du transport pour toute commande de 100 dollars et plus.

Profitez dès maintenant de ce nouveau service en appelant Lorne Paré de chez :

J.D. Paré Électrique Inc.
819-692-2434 / 1-800-567-9340
pareelectrique@bellnet.ca

et mentionnez que vous êtes gestionnaire d'un OSBL d'habitation.

Ensemble, nous formons un réseau!

STANDARD^{MD}
MAÎTRE EN ÉCLAIRAGE

www.standardpro.com

www.pareelectrique.com

J.D. Paré
Électrique
inc.

**Fournitures
électriques**

L'APPORT DES RETRAITÉS DANS LES OBNL, VU PAR LES PARTICIPANTS DU FORUM SUR LA PARTICIPATION DES ÂÎNÉS DU 6 NOVEMBRE DERNIER À QUÉBEC.



Par Édith Castonguay, adjointe administrative
Fédération des OBNL d'habitation de Québec,
Chaudière-Appalaches

L'apport des retraités dans les OBNL est comme le sel de la mer. Sans eux, les OBNL pour les personnes âgées et autonomes n'auraient pas leurs couleurs et leurs personnalités si distinctives. Cette analogie représente bien l'importance de leur implication et de leur travail, même si parfois, cela est perçu comme une implication silencieuse.



Il faut relativiser les choses et les placer dans le contexte des résidences et de la communauté. Le pourcentage des retraités actifs dans les résidences est très important et nécessaire au bon fonctionnement des activités. Il arrive même que l'implication de certains âgés déborde des résidences pour rayonner dans la communauté, ce qui représente bien le dynamisme de ce groupe.

Les retraités ont une expérience de vie et un bagage de connaissances à partager. C'est dans le respect de cette expérience de vie qu'il faut les approcher et comprendre leur façon de s'impliquer. Les retraités ont de l'expérience, et sont généreux de leur temps à partager pour le bénévolat. La solidarité et les échanges de services deviennent importants pour eux. Ayant plus de disponibilité, les retraités ont le privilège de choisir leurs activités, leurs loisirs et de gérer ce temps de la meilleure façon, soit auprès de leurs familles, de leurs amis et des résidents.



Malgré les années passées, la personnalité et la sensibilité de chacun demeurent, et la vie en résidence requiert un apprentissage différent pour chacun. Une chose subsiste, et c'est la capacité d'apprendre, et de s'organiser ensemble. On sait qu'en vieillissant, on a moins d'énergie, et que dans l'action cet équilibre est parfois fragile, mais les retraités nous montrent aussi à dépasser et à démentir ce fait. Une chose est certaine, il y a davantage d'aide, de recours et de possibilités maintenant pour les retraités actifs, ils sont en train de prendre leur place en déterminant bien ce qu'ils veulent réaliser, en se regroupant pour s'organiser et structurer leurs projets et leurs activités. «*Alors, l'apport des retraités dans les OBNL est bien, bien important*». (tel qu'exprimé par un participant)



SOYEZ UN ATHLÈTE DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Par Patrick Ducharme,
chargé de projet - efficacité énergétique
Réseau québécois des OSBL d'habitation

Bonne nouvelle! Le programme d'efficacité énergétique est prolongé au-delà du mois de mars 2010. L'ensemble des mesures sont maintenant rendues disponibles jusqu'en décembre 2010 pour les OSBL d'habitation.

Je réitère l'importance de ce programme pour la gestion financière interne d'un OSBL d'habitation.

On oublie trop souvent l'importance du poste budgétaire consacré aux dépenses de chauffage ou à la consommation d'électricité. Jusqu'à maintenant, grâce à un remplacement de thermostats bimétalliques par des thermostats électroniques, près de 500 OSBL d'habitation québécois ont pu réduire leur facture d'électricité de 10%. De plus, si vous changez certains appareils d'éclairage dans vos aires communes, vous pouvez récupérer votre investissement en quelques mois et, ainsi, diminuer vos dépenses pour les années à venir.

Vous faites partie de ceux qui ont utilisé ces deux mesures? Félicitations! Peut-être en êtes-vous à considérer la mesure des rénovations, qui peut être très avantageuse à long terme.

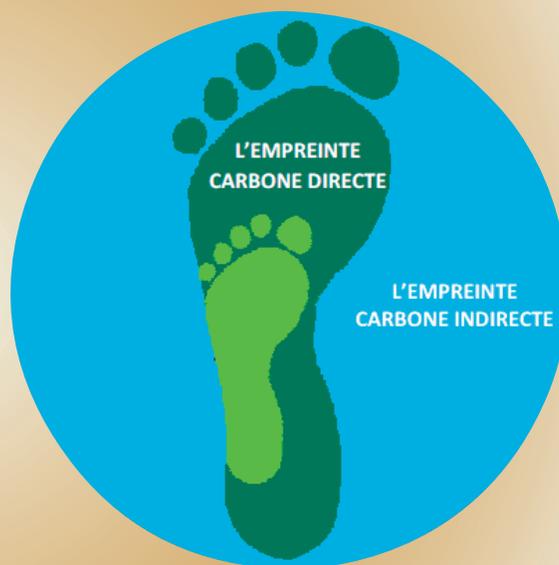
Je vous suggère de devancer la rénovation de vos fenêtres si celles-ci sont prévues dans les prochaines années. Une aide financière, variable selon la nature du projet, peut atteindre les milliers de dollars et vous doter de fenêtres écoénergétiques. Ne laissez pas passer une si belle occasion!

L'économie d'énergie est un choix environnemental responsable. En plus de sauver des sommes importantes au cours des prochaines années, les OSBL d'habitation qui ont participé au programme seront moins affectés dans l'éventualité d'une hausse des tarifs d'électricité.

RUBRIQUE DU MOIS : LES JEUX OLYMPIQUES ET L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Les Jeux olympiques d'hiver de Vancouver sont déjà derrière nous. Il est intéressant de souligner les efforts déployés par cette ville pour éviter l'augmentation de gaz à effet de serre. Selon les estimations de Ressources Naturelles du Canada, les Jeux ont émis 268 000 tonnes de GES, soit 18 000 tonnes par la consommation d'électricité sur les sites et les déplacements sur les sites et de 150 000 tonnes de façon indirecte, principalement liée au transport aérien aller-retour pour les athlètes et les médias.

Ne pouvant agir sur les émissions indirectes, les organisateurs ont misé sur une diminution de l'émission directe des gaz à effet de serre. Par exemple, sur le site du village olympique, on trouve un projet pilote pour 64 habitations à loyer modique comportant des logements réduisant au maximum la consommation énergétique. Pour y parvenir, on a prévu une récupération de l'énergie solaire, une récupération et une réutilisation de la chaleur résiduelle et l'adoption de normes supérieures en matière d'architecture et de conception des bâtiments. Finalement, le comité d'organisation des Jeux de Vancouver a acheté des crédits de carbone pour atteindre l'objectif de Jeux neutres en carbone.



Crédit photo :
www.vancouver2010.com/durabilite



DES VALEURS SÛRES POUR VOS REÉR



Desjardins
Caisse d'économie solidaire

Par Colette Harvey,
Caisse d'économie solidaire Desjardins

*Colette Harvey est conseillère principale en finance socialement responsable, planificatrice financière et représentante en épargne collective pour Desjardins, Cabinet de services financiers inc.**

Le meilleur moyen d'épargner est d'en prendre l'habitude. Un prélèvement automatique chaque semaine ou chaque mois permet de cotiser sans déséquilibrer votre budget.

Pour dormir sur vos deux oreilles...

...je vous propose quelques produits sécuritaires pour vos REÉR.

Les obligations à rendement d'Épargne Placements Québec sont un bon placement. Rachetables annuellement, ces obligations portent un taux d'intérêt garanti qui progresse annuellement, jusqu'à un terme de 10 ans.

Les institutions financières, notamment les caisses du mouvement Desjardins, ont emboîté le pas et offrent aussi des dépôts à terme à rendement progressif, rachetables annuellement, avec des caractéristiques et un rendement similaire.

De plus il existe de nombreux produits financiers procurant à la fois une garantie sur le capital investi et une possibilité de rendement supérieur selon certains indices boursiers ou obligataires. Par exemple, le portefeuille profilé à capital garanti Desjardins est une solution d'épargne clé en main composée de plusieurs produits,

dont l'épargne à terme régulière et les placements garantis liés aux marchés, répartis selon le profil d'investisseur. Il est donc possible de s'assurer qu'il n'y aura aucune perte, tout en bonifiant le rendement habituellement obtenu sur les dépôts à terme.

Placement à rendement social

Et si, en plus, on est intéressé à l'investissement socialement responsable, la Caisse d'économie solidaire Desjardins offre le Placement à rendement social. Toutes les combinaisons de dépôts garantis (à taux fixes, progressifs ou liés au marché boursier ou obligataires) sont disponibles dans le Placement à rendement social. Avec les mêmes garanties et les mêmes rendements, l'argent investi sert à financer les entreprises d'économie sociale : centres de la petite enfance, entreprises d'insertion en emploi, coopératives d'habitation, radios communautaires, etc.

Avec une garantie sur le capital, on ne peut pas s'attendre aux mêmes rendements que ceux que l'on obtiendrait à la Bourse en période de croissance. Il faut avoir des attentes réalistes !

Note : Le présent document est fourni seulement à titre d'information. Il n'a pas pour but de donner des conseils précis de nature financière, juridique ou autre et les exemples ne s'appliquent pas nécessairement à votre situation. Vous ne devez pas agir sur la foi de l'information contenue dans le présent document sans avoir pris l'avis d'un professionnel. Le Mouvement Desjardins ou ses composantes ne peuvent aucunement être tenues responsables des conséquences de tout ordre ou des décisions d'investissement basées sur le contenu du présent document.

**Les fonds communs de placement ne sont pas garantis, leur valeur fluctue fréquemment et leur rendement passé n'est pas indicatif de leur rendement futur. Un placement dans un organisme de placement collectif et l'utilisation d'un service de répartition d'actifs peuvent donner lieu à des frais de courtage, à des commissions de suivi, à des frais de gestion et à d'autres frais. Veuillez lire le prospectus.*



VOTRE ASSURANCE DE LA RESPONSABILITÉ CIVILE DES ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS



Par Jean-François Raymond
Assurances Sékoïa

Des milliers de bénévoles assument des fonctions d'administrateurs et dirigeants d'organismes sans but lucratif pour s'impliquer dans leur milieu ou redonner à la collectivité et, sans ces bénévoles, la majorité de ces organisations ne pourraient survivre. Cette noble implication entraîne toutefois des responsabilités et obligations importantes. La fondation de ces obligations légales imposées aux administrateurs et dirigeants est contenue dans les articles 298 à 331 du Code civil du Québec. Par conséquent, ceux-ci peuvent être poursuivis personnellement en justice à la suite d'erreurs dans leurs décisions ou de manquements à leurs obligations dans l'exercice de leurs fonctions.

Dans notre environnement de plus en plus litigieux, nous faisons face à une augmentation croissante des réclamations contre les officiers et dirigeants. Évidemment, les cas les plus médiatisés sont ceux de gigantesques entreprises américaines, ce qui nous fait croire que les organismes à but non lucratif sont à l'abri de ces tendances. Mais malheureusement, la réalité en est tout autre. Selon un rapport de la firme de cabinet d'avocats Cassels, Brock & Blackwell, il a été déterminé que :

« *Bien qu'il soit indéniable que bon nombre d'institutions qui nous sont*

chères sont remises en question et que la société en général est plus encline à faire appel aux tribunaux, la situation est particulièrement préoccupante pour les organismes de bienfaisance et sans but lucratif, en raison surtout du fait que la loi ne leur accorde aucune protection particulière à l'égard de la conduite des personnes, rémunérées ou non, par l'intermédiaire desquelles ils exercent leurs activités. [...] Aussi sont-ils [les organismes sans but lucratif] confrontés à bon nombre des défis qui se posent aux entreprises à but lucratif, sans toutefois disposer des même ressources. »

Les trois aspects clés de la responsabilité des officiers et directeurs concernent les personnes à risque, les peines potentielles ainsi que les situations pouvant mener à une poursuite. Les personnes potentiellement à risque dans un organisme sans but lucratif sont un dirigeant, un administrateur, un fiduciaire, un employé, un bénévole ou un membre de comité formé en bonne et due forme par l'organisme. Les peines varient en fonction de l'acte répréhensible et peuvent être imposées sous forme d'amendes, de responsabilité civile au remboursement des pertes d'une autre personne ou même d'un emprisonnement ou une combinaison de ces peines.

Le troisième aspect couvre les situations susceptibles d'engager la responsabilité qui, pour un organisme sans but lucratif, peuvent, entre autres, être liées à un congédiement injustifié, le non-remboursement des retenus d'impôt sur les salaires, des pertes financières suite à un mauvais placement ou à une mauvaise utili-

sation des fonds, les conseils, avis donnés aux membres, la formation des bénévoles ainsi que le non-respect des règlements de l'organisme.

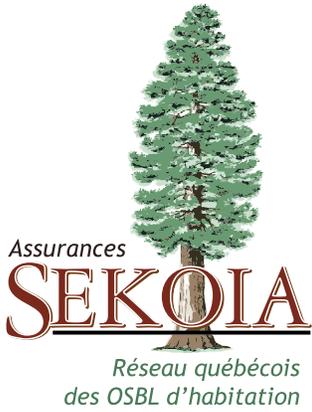
Des mesures préventives de base sont recommandées aux administrateurs et dirigeants. La première est évidemment de toujours agir avec prudence, diligence, de bonne foi et ce, dans les meilleurs intérêts de l'organisme et non dans son propre intérêt. Il faut bien comprendre la structure administrative de l'organisation ainsi que le rôle de chacun et la portée des décisions; il faut également mettre en place des politiques d'embauche et de supervision de travail et s'assurer d'une supervision régulière des activités. Bien entendu, l'organisme devrait également souscrire une assurance de responsabilité des administrateurs et dirigeants en portant une attention particulière aux personnes assurées, la portée de la garantie et les exclusions. Plusieurs formes de ce type de contrat existent et peuvent offrir des protections plus ou moins adaptées à vos besoins.

Dans le prochain numéro



Un dossier sur la santé mentale
À lire en juin 2010

Programme d'assurance à l'intention des OSBL d'habitation



RÉCOLTEZ **la meilleure** PROTECTION

Communiquez avec nous
dès maintenant pour recevoir
votre soumission d'assurance

1 877 277-OSBL • www.sekoia.ca





Réseau québécois des OSBL d'habitation

533, rue Ontario Est, bureau 206
Montréal (Québec) H2L 1N8

Téléphone : 514-846-0163 ou 1-866-846-0163
Télécoeur : 514-846-3402

Courriel : rqoh@rqoh.com
www.rqoh.com

Le Réseau québécois des OSBL d'habitation regroupe huit fédérations régionales d'OSBL d'habitation ainsi que des corporations d'habitation sans but lucratif non desservies par des instances régionales

Fédération de Laval, Laurentides et Lanaudière des OSBL d'habitation (FLOH)

260A, boulevard Cartier Ouest
Laval (Québec) H7N 6K7
450-662-6950 / 1-888-662-0399

Fédération des OSBL d'habitation de Montréal (FOHM)

1650, rue St-Timothée, bureau 105
Montréal (Québec) H2L 3P1
514-527-6668

Fédération des OSBL d'habitation du Bas-St-Laurent, de la Gaspésie et des Îles (FOHBGI)

15, rue Fraser
Rivière-du-Loup (Québec) G5R 1C1
418-867-5178

Fédération des OSBL d'habitation Roussillon, Jardins du Québec, Suroît (FOHRJS)

311, rue McLeod
Châteauguay (Québec) J6J 2H8
450-201-0786

Fédération régionale des OSBL d'habitation de Mauricie, Centre-du-Québec (FROHMCQ)

1160, Terrasse Turcotte
Trois-Rivières (Québec) G9A 5C6
819-692-0569

Fédération régionale des OSBL d'habitation de Québec, Chaudière-Appalaches (FROHQC)

799, 5^e rue
Québec (Québec) G1L 2S6
418-648-8934

Fédération régionale des OSBL d'habitation à Saguenay-Lac-St-Jean, Chibougamau-Chapais, Côte-Nord (FROH-SLSJCCCN)

1969, rue Price
Jonquière (Québec) G7X 5S2
418-678-1418

Regroupement des OSBL d'habitation et d'hébergement avec support communautaire de l'Outaouais (ROHSCO)

28, rue Caron
Gatineau (Québec) J8Y 1Y7
819-205-3485

